

Regard sUR... Dijon Métropole

Regard sUR
Novembre 2023 - N°8

Les effectifs salariés* privé hors intérim Dijon métropole - Deuxième trimestre 2023

La hausse des effectifs salariés se poursuit au sein de Dijon métropole.

La métropole dijonnaise, territoire fortement porté par l'économie présentielle, compte au deuxième trimestre 2023 environ **98 800 salariés privés hors intérimaires (y compris alternants)** dont environ 80 % dans le secteur tertiaire. L'industrie, très présente dans le département et la région, ne représente que 12 % des salariés de Dijon métropole contre 17 % en Côte-d'Or et 24 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Malgré un contexte économique international difficile qui perdure, les effectifs salariés hors intérim au sein de Dijon métropole restent orientés à la hausse sur un an (+ 1,6 %, + 1 550 postes). Preuve du dynamisme de la métropole sur la dernière année glissante, cette croissance est supérieure aussi bien à celle du département (+ 1,2 %) que de la région (+ 0,5 %).

Sur un an, le secteur des **services** hors intérim porte la majorité de cette progression. En effet, ce dernier progresse à un rythme proche de celui de la Côte-d'Or, de + 2,4 % sur un an (soit + 1 490 postes). Le dynamisme du secteur est expliqué par le secteur du transport-entreposage (+ 720 postes) et celui des activités informatiques (+ 190 postes) mais aussi la reprise post crise sanitaire de l'hébergement-restauration (+ 150 postes) et des arts, spectacles et activités récréatives (+ 170 postes).

Après des hausse d'effectifs depuis 2020, le **commerce** peine à maintenir son niveau d'emplois sur une année glissante dans la métropole : - 0,1 % contre - 0,2 % au niveau régional. Les difficultés du secteur concernent plus particulièrement le commerce avec 130 postes perdus mais fortement atténuées par les bons résultats dans le commerce de gros et de réparation automobile.

Au plus fort de la crise sanitaire, le secteur de la **construction** (bâtiment et travaux publics) a été préservé et a continué à gagner des postes. Depuis un an, la dynamique est moins marquée dans la métropole dijonnaise mais le secteur progresse tout de même (+ 50 postes, + 0,6 %) à un rythme assez proche de la Côte-d'Or (+ 0,4 %). Au niveau régional, le secteur est en plus grande difficulté et perd des postes sur un an (- 270 postes, - 0,5 %).

Dans l'**industrie**, le territoire de Dijon métropole qui avait amorcé une baisse depuis plusieurs années, progresse très légèrement par rapport au deuxième trimestre 2022 (+ 40 postes) grâce notamment à l'industrie pharmaceutique (+ 70 postes). En revanche, l'industrie du meuble est plus en difficulté (- 50 postes) tout comme le secteur de la métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 50 postes).

Chiffres clés du trimestre (2T2022 / 2T2023)

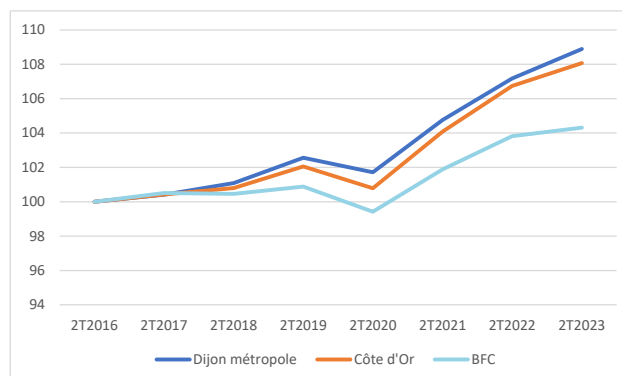
Effectifs salariés permanents : + 1 550 dont

Industrie	Construction	Commerce	Services HI*
+ 40	+ 50	- 20	+ 1 490

* : hors intérim. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

Source : Urssaf

Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 4T2015)



Source : Urssaf

Les effectifs permanents salariés (hors intérim)

Secteur	Nb salariés		Evol 2T2022 / 2T2023	
	2T2023	Part dans le total	%	en valeur
Industrie	12 120	12%	0,3	40
Construction	8 030	8%	0,6	50
Commerce	15 670	16%	-0,1	-20
Services	62 980	64%	2,4	1 490
Total hors intérim - Dijon Métropole	98 800	100%	1,6	1 550
Côte-d'Or	153 910	-	1,2	1 890
Bourgogne-Franche-Comté	672 670	-	0,5	3 210

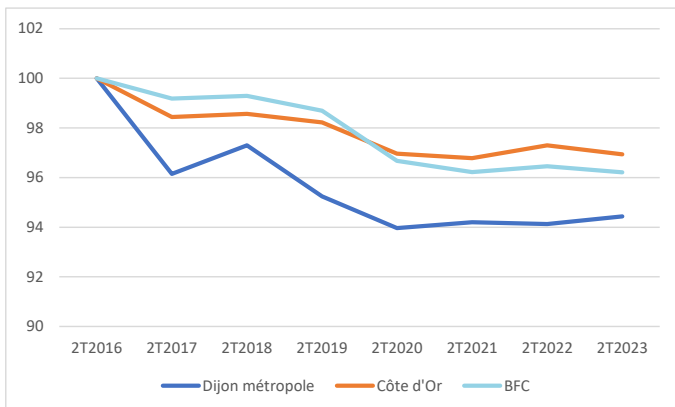
Source : Urssaf. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

* **Avertissement** : Les séries d'effectifs salariés intègrent désormais les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.

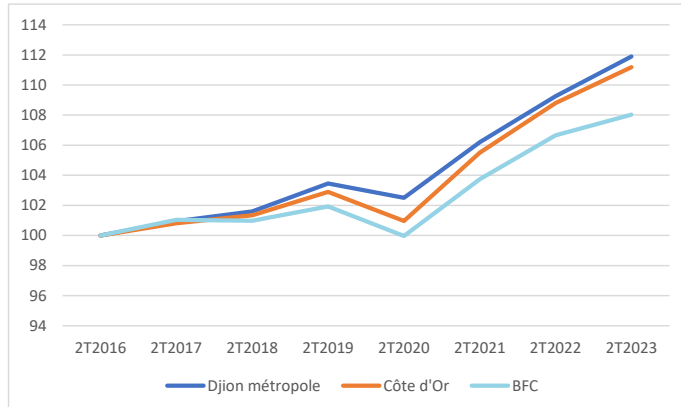


Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 2T2016)

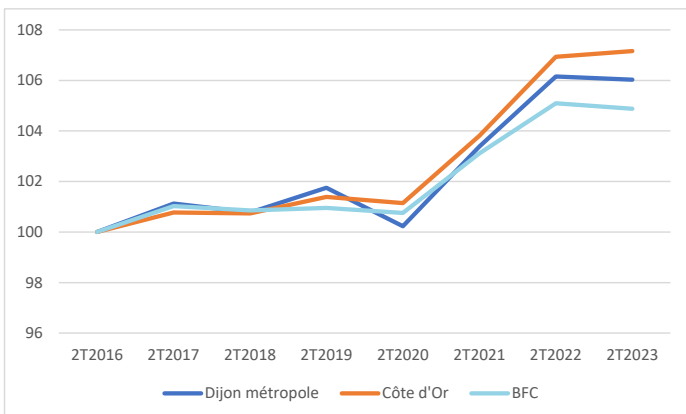
Industrie



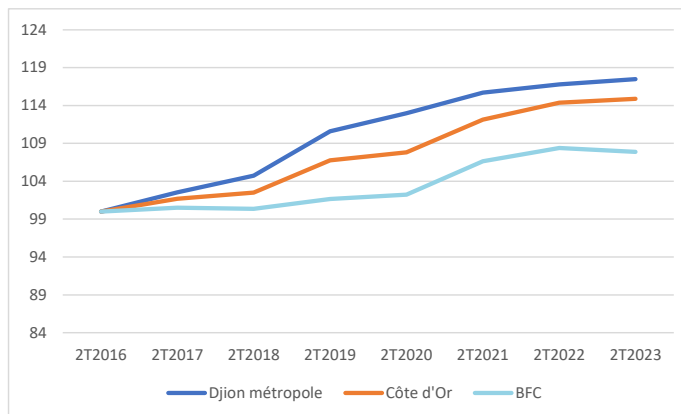
Services (Hors Intérim)



Commerce



Construction



Source : Urssaf

Source : Urssaf

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs

calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. Les apprentis sont inclus dans les effectifs salariés.

Les données sur les effectifs salariés permanents sont hors intérim et incluent les apprentis Elles sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Urssaf Bourgogne – 8 bd Clemenceau 21037 Dijon Cedex - Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : J.C. Andrey – La collection *Regard sUR* dédiée aux publications partenariales est consultable sur le site de l'Urssaf Bourgogne (rubrique Partenariat).

Pour toute demande : statistique.bfc@urssaf.fr

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.